


## Synthèse publique

Liste des systèmes photovoltaïques examinés par le CEIAB et répondant aux critères techniques d'**Intégration Simplifiée au Bâti (ISB)** de l'arrêté tarifaire du 4 Mars 2011

Dénomination commerciale	Société demandeur	Référence CEIAB	Principe du système	Photo mise en œuvre	Couverture totale	Eligibilité	Couverture partielle						REMARQUE S DU COMITE
							Ardoises	Tuiles plates	Tuiles à niveau plat à emboîtement	Tuiles à relief à emboîtement	Tuiles "canal"	Plaques profilées fibres-ciment	
<b>SPEEDRAIL SPEEDCLIP</b>	<b>K2 SYSTEMS</b>	0122-R			<b>ISB</b>							<b>ISB</b>	<b>Sous réserve, en rénovation, de remplacer les éléments de couverture existants</b>

Liste des systèmes photovoltaïques examinés par le CEIAB et répondant aux critères techniques d'**Intégration Au Bâti (IAB)** de l'arrêté tarifaire du 4 Mars 2011

Dénomination commerciale	Société demandeur	Référence CEIAB	Principe du système	Photo mise en œuvre	Couverture totale	Eligibilité	Couverture partielle						REMARQUE S DU COMITE	
							Ardoises	Tuiles plates	Tuiles à niveau plat à emboîtement	Tuiles à relief à emboîtement	Tuiles "canal"	Plaques profilées fibres-ciment		Plaques nervurées aluminium ou acier
						2011								
						2012								

*Note :* le Comité ne se prononce que sur les critères techniques et non sur les critères d'usage et d'âge du bâtiment. Il importe à chaque porteur de projet de s'assurer que ces critères sont remplis.

En cas de couverture partielle d'un pan de toiture, pour l'intégration au bâti (IAB), le Comité s'est appuyé sur des valeurs moyennes de l'épaisseur en œuvre ( $E_0$ ) des catégories de tuiles, pour apprécier du fait que le système photovoltaïque respecte ou non le critère technique du « plan de la toiture ».

Il appartient donc à chaque porteur de projet de vérifier que la hauteur de dépassement du système photovoltaïque par rapport aux éléments de couverture est inférieure ou égale à 60 mm jusqu'au 31 décembre 2011 et inférieure ou égale à 20 mm à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.